

DEMANDE DE CONGÉ GYNÉCOLOGIQUE ÉTUDIANT

Année universitaire 2025-2026

Vu la délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2025 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes, et notamment son article 50 relatif aux compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu les règles relatives aux MCCC de licence, licence professionnelle et master approuvées par la Commission Formation et Vie Universitaire du 23 mars 2023 ;

Vu le règlement des études approuvé chaque année universitaire, et notamment son article 4 et son article 6.2.

Afin d'améliorer les conditions d'études des étudiantes et étudiants et d'agir en faveur de la santé des femmes, toute personne étudiante **dont la santé gynécologique est invalidante ou caractéristique d'une pathologie chronique** a la possibilité de bénéficier d'autorisations d'absences justifiées dites « congé gynécologique » pour l'année universitaire.

Nom de famille:

Prénom:

Numéro étudiant :

Adresse mail :

Inscrit(e) en :

☐ Déclare souffrir d'une santé gynécologique invalidante ou caractéristique d'une pathologie chronique

☐ Demande à l'université de bénéficier d'un congé gynécologique pour l'année universitaire 2025-2026

Attention : aucun justificatif médical n'est nécessaire.

Pour plus d'informations sur le congé gynécologique de l'UGA: [\(à venir\)](#)

Pour prendre rendez-vous auprès du service de santé universitaire pour le diagnostic ou le suivi de la pathologie : à Grenoble auprès du service de santé étudiant (<https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-grenoble-le-service-de-sante-etudiante/le-service-de-sante-etudiante-1397304.kjsp>) ou à Valence, auprès du centre santé jeunes (<https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/le-centre-sante-jeunes-de-valence-1379994.kjsp>)

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiante
ou l'étudiant : (ou d'un
responsable légal si la
personne est mineure)